

La KBL porte plainte contre trois inspecteurs belges

La banque reproche aux enquêteurs de «l'affaire KBL» des faits de faux, usage de faux, détournement, destruction et suppression de pièces et recel.

Luxembourg.- On le savait, la Kredietbank 'Luxembourg' n'avait pas apprécié l'attitude de certains enquêteurs belges qui se sont occupés de l'affaire qui a secoué la banque à partir de 1994. Les dirigeants de la KBL en ont tiré hier les conséquences judiciaires. Le juge d'instruction du tribunal de première instance de Bruxelles a reçu une plainte avec constitution de partie civile dirigée contre trois officiers de police judiciaire et contre inconnu. Elle porte sur des chefs de faux et usage de faux, détournement, destruction et suppression de pièces par fonctionnaire public, et de recel.

Fraude fiscale et documents volés

Le document, que *Le Quotidien* a pu se procurer, souligne que les faits concernés «sont particulièrement graves», avant de retracer l'histoire de cette longue affaire qui a déjà abouti à 37 inculpations en Belgique pour fraude fiscale, blanchiment et autres infractions financières, dont celles de Damien Wigny, ex-PDG de la banque, et René Vermieren, le directeur de la société sœur belge, la KB (devenue KBC). Selon les fuites de l'enquête diffusées dans la presse belge, les deux banques sœurs auraient mis au point, pour certains clients fortunés, un système d'escroquerie fiscale avec des prêts en Belgique adossés à l'abri de l'administration fiscale.

Dans le même temps, les documents bancaires de la KBL qui ont abouti à l'instruction sont tombés

entre les mains du fisc belge, puis de certaines administrations fiscales étrangères, ce qui a entraîné des redressements fiscaux pour nombre de clients (*).

La banque a toujours contesté la valeur de ces documents, volés par cinq anciens employés licenciés en 1994 après que leur patron eut découvert qu'ils s'étaient livrés au détournement de 20 millions de marks allemands (10 millions d'euros). Elle critique surtout, comme l'écrivent les signataires de la plainte, la secrétaire générale Marie-Paule Gillen et Jean-Paul Loos, membre du comité de direction, «la manière frauduleuse dont des documents substantiels à notre banque ont été mis à la disposition des autorités judiciaires belges afin de fonder des poursuites à l'encon-

tre notamment des dirigeants et d'employés de notre banque».

Les cinq employés incriminés «étaient en rapport étroit avec Jean-Pierre L., informateur de la police judiciaire belge, mais inscrit à la liste noire de celle-ci, qu'ils rencontraient régulièrement à Luxembourg et ailleurs», poursuivent les dirigeants de la KBL, qui ont déposé plainte en 2000 contre L. pour sa participation présumée au détournement de 1994. «A la demande notamment des officiers de police judiciaire, L. s'est procuré de la part de Christian C. (NDLR : l'un des employés licenciés) les documents volés à notre banque, et ce par un stratagème ayant consisté à convaincre C. de lui confier l'ensemble des dossiers volés afin que ces documents soient à l'abri

des autorités judiciaires. Ensuite, L. a fait en sorte que ces documents volés arrivent entre les mains des autorités judiciaires belges».

Les liaisons dangereuses de la police judiciaire

La banque accuse les enquêteurs et leur drôle d'informateur d'avoir «mis en place une série de scénarios destinés à simuler la régularité de l'obtention des dossiers par l'autorité judiciaire». Elle affirme aussi que certaines pièces qui auraient joué en sa faveur ont été «détournées, détruites ou supprimées» par les enquêteurs.

Les dirigeants de la KBL s'appuient notamment sur le rapport du «Comité P.», qui contrôle les services de police en Belgique. Saisi par la KBL en 1998, l'organisme aurait, selon le texte de la plainte, confirmé «la connaissance que les officiers de police judiciaire avaient de l'origine criminelle de la détention des documents de notre banque».

Les trois policiers rejoignent donc la longue liste des individus poursuivis en justice par la banque. Ils y retrouveront notamment L. et les cinq ex-employés incriminés de la KBL, lesquels font l'objet de toute une série de plaintes à Luxembourg, dont plusieurs sont encore en cours d'instruction.

Y.H.

(*) Cinq clients belges, qui ont poursuivi la KBL pour violation du secret bancaire, ont obtenu devant la Cour d'appel des dommages et intérêts au titre du préjudice moral (*Le Quotidien* du 3 avril).